

PMRA Approved
2019-2606
2020-09-17



Étiquette de contenant

GROUPE 3 FONGICIDE

FONGICIDE TILMOR 240 EC^{MD}

CONCENTRÉS ÉMULSIFIABLES

POUR LA SUPPRESSION OU LA RÉPRESSION DES MALADIES INDIQUÉES DANS LE
BLÉ, L'ORGE ET L'AVOINE

COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF:

Prothioconazole : 80 g/L
Tebuconazole : 160 g/L

N° D'HOMOLOGATION 33825 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**



**DANGER: IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU**

CONTENU NET: 6,5 L à 324 L (VRAC)

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd S.E.
Calgary, Alberta T2C 3G3

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro 1-800-334-7577
(24 heures par jour)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRALES

AVIS À L'UTILISEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

FONGICIDE TILMOR 240 EC est un fongicide systémique à large spectre pour la suppression ou la répression des maladies indiquées dans le blé, l'orge et l'avoine.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption cutanée. Cause une irritation modérée des yeux. **NE PAS** mettre dans les yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Peut irriter la peau. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Sensibilisant potentiel de la peau.

Bien se laver à l'eau et au savon après avoir manipulé et avant de manger, de boire et de fumer. Si le produit entre en contact avec les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés, laver la peau à l'eau et au savon et mettre des vêtements propres. Laver les vêtements de l'applicateur séparément des autres vêtements.

NE PAS retourner ni permettre aux travailleurs d'entrer dans la zone traitée dans les 12 heures suivant l'application.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection (lunettes de sécurité ou écran facial), des chaussettes et des bottes pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations.

Pour l'application avec l'équipement au sol : Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des bottes. Les gants résistant aux produits chimiques ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.

Pour l'application par voie aérienne : Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des bottes.

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc., au 1-888-283-6847, ou consultez le site www.cropscience.bayer.ca.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Traiter selon les symptômes.

Le personnel médical doit communiquer avec les Services d'information médicale de Bayer, au numéro sans frais 1-800-334-7577.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les oiseaux, les petits animaux sauvages, les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons indiquées à la section Zones tampons sans pulvérisation.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

Ne pas appliquer ce produit directement dans des habitats d'eau douce (tels que les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les cours d'eau, les réservoirs et les terres humides) ou les habitats estuariens ou marins. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer aux endroits présentant une pente modérée ou prononcée, un sol compacté ou de l'argile. Éviter d'appliquer lorsque des averses abondantes sont prévues. La contamination des zones aquatiques par suite d'un ruissellement peut être réduite en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Le tébuconazole est persistant et produit des résidus rémanents. Il est recommandé de ne pas utiliser de produit contenant du tébuconazole dans les zones traitées avec ce produit au cours de la dernière saison.

ENTREPOSAGE

1. Entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale.
2. Tenir à l'écart du feu ou d'une flamme nue ou d'autres sources de chaleur.
3. Ne pas entreposer sous le point de congélation.
4. Si le produit est entreposé pendant au moins un an, bien secouer avant d'utiliser.
5. Entreposer le contenant hermétiquement fermé, dans un endroit frais, sec et bien aéré et hors de la portée des enfants et des animaux.
6. Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou autour de celle-ci.
7. Entreposer dans le contenant d'origin.

ÉLIMINATION

Contenants réutilisables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants remplis par le distributeur ou le détaillant à l'intention de l'utilisateur:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants recyclables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale

Élimination des produits non-utilisés ou dont on veut se départir:

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non-utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Élimination de la solution de pulvérisation inutilisée :

S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir après le traitement, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité, **NON PAS SUR LA CULTURE**, à l'écart des sources d'approvisionnement en eau, fossés et canaux d'irrigation. Les zones tampons indiquées dans le **MODE D'EMPLOI** doivent également être respectées.

TILMOR est une marque déposée de Bayer

PMRA Approved
2019-2606
2020-09-17

Étiquette de brochure



GROUPE 3 FONGICIDE

FONGICIDE TILMOR 240 EC ^{MD}

CONCENTRÉS ÉMULSIFIABLES

POUR LA SUPPRESSION OU LA RÉPRESSION DES MALADIES INDIQUÉES DANS LE
BLÉ, L'ORGE ET L'AVOINE

COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF:

Prothioconazole : 80 g/L

Tebuconazole : 160 g/L

N° D'HOMOLOGATION 33825 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**



DANGER: IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

CONTENU NET: 6,5 L à 324 L (VRAC)

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd S.E.
Calgary, Alberta T2C 3G3

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro 1-800-334-7577
(24 heures par jour)

Table des matières:	Section numéro
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	AVIS À L'UTILISEUR 1
	LE PRODUIT 2
SÉCURITÉ ET MANUTENTION	MISES EN GARDE 3
	PREMIERS SOINS 4
	RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES 5
	MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES..... 6
	ENTREPOSAGE..... 7
	ÉLIMINATION..... 8
<hr/> MODE D'EMPLOI	CULTURE, MALADIE, DOSE ET PÉRIODE 9
	RESTRICTIONS D'EMPLOI..... 10
	DÉLAIS D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE..... 11
	INSTRUCTIONS D'APPLICATION ET LIMITES D'UTILISATION..... 12
<hr/> RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE..... 13

SECTION 1:
AVIS À L'UTILISEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

SECTION 2:
LE PRODUIT

FONGICIDE TILMOR 240 EC est un fongicide systémique à large spectre pour la suppression ou la répression des maladies indiquées dans le blé, l'orge et l'avoine.

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

SECTION 3:
MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption cutanée. Cause une irritation modérée des yeux. **NE PAS** mettre dans les yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Peut irriter la peau. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Sensibilisant potentiel de la peau.

Bien se laver à l'eau et au savon après avoir manipulé et avant de manger, de boire et de fumer. Si le produit entre en contact avec les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés, laver la peau à l'eau et au savon et mettre des vêtements propres. Laver les vêtements de l'applicateur séparément des autres vêtements.

NE PAS retourner ni permettre aux travailleurs d'entrer dans la zone traitée dans les 12 heures suivant l'application.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection (lunettes de sécurité ou écran facial), des chaussettes et des bottes pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations.

Pour l'application avec l'équipement au sol : Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des bottes. Les gants résistant aux produits chimiques ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.

Pour l'application par voie aérienne : Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des bottes.

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc., au 1-888-283-6847, ou consultez le site www.cropscience.bayer.ca

SECTION 4: PREMIERS SOINS

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

SECTION 5:
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

Le personnel médical doit communiquer avec les Services d'information médicale de Bayer, au numéro sans frais 1-800-334-7577.

SECTION 6:
MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les oiseaux, les petits animaux sauvages, les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons indiquées à la section Zones tampons sans pulvérisation.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

Ne pas appliquer ce produit directement dans des habitats d'eau douce (tels que les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les cours d'eau, les réservoirs et les terres humides) ou les habitats estuariens ou marins. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer aux endroits présentant une pente modérée ou prononcée, un sol compacté ou de l'argile. Éviter d'appliquer lorsque des averses abondantes sont prévues. La contamination des zones aquatiques par suite d'un ruissellement peut être réduite en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Le tébuconazole est persistant et produit des résidus rémanents. Il est recommandé de ne pas utiliser de produit contenant du tébuconazole dans les zones traitées avec ce produit au cours de la dernière saison. .

SECTION 7:
ENTREPOSAGE

- Entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale.
- Tenir à l'écart du feu ou d'une flamme nue ou d'autres sources de chaleur.
- Ne pas entreposer sous le point de congélation.
- Si le produit est entreposé pendant au moins un an, bien secouer avant d'utiliser.
- Entreposer le contenant hermétiquement fermé, dans un endroit frais, sec et bien aéré et hors de la portée des enfants et des animaux.

- Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou autour de celle-ci.
- Entreposer dans le contenant d'origin..

SECTION 8: ÉLIMINATION:

Contenants réutilisables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants remplis par le distributeur ou le détaillant à l'intention de l'utilisateur:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants recyclables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale

Élimination des produits non-utilisés ou dont on veut se départir:

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non-utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Élimination de la solution de pulvérisation inutilisée :

S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir après le traitement, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité, **NON PAS SUR LA CULTURE**, à l'écart des sources d'approvisionnement en eau, fossés et canaux d'irrigation. Les zones tampons indiquées dans le **MODE D'EMPLOI** doivent également être respectées.

MODE D'EMPLOI

SECTION 9 : CULTURE, MALADIE, DOSE ET PÉRIODE
--

CULTURE	MALADIE	DOSE (mL/ha)	OBSERVATIONS
Blé (de printemps, d'hiver et dur)	Réprime : Fusariose de l'épi (Gibberella zeae / Fusarium graminearum)	625	<ul style="list-style-type: none"> Le risque de fusariose de l'épi est plus grand par temps chaud et humide, entre la floraison et le stade pâteux mou. L'application du FONGICIDE TILMOR 240 EC pour protéger la culture de la fusariose de l'épi doit être envisagée lorsque de telles conditions climatiques sont prévues au cours de ces stades de croissance du blé. La période d'application est critique : Pour une répression de la fusariose de l'épi, appliquer le FONGICIDE TILMOR 240 EC au cours de la période pendant laquelle au moins 75 % des épis de blé sur la tige principale sont entièrement émergés jusqu'au moment où 50 % des épis sur la tige principale sont en fleurs. Une bonne couverture est essentielle : L'équipement de pulvérisation doit être réglé de façon à obtenir une bonne couverture des épis de blé.
	Supprime : Rouille des feuilles (<i>Puccinia recondita</i>), rouille des tiges (<i>P. graminis</i>), rouille de striée (<i>P. striiformis</i>) Tache des glumes et septorienne (<i>Zymoseptoria syn. Septoria tritici, Parastagonospora syn. Stagonospora nodorum,</i>) Tache auréolée (<i>Pyrenophora tritici-repentis</i>) Blanc (<i>Erysiphe</i>	625	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer le FONGICIDE TILMOR 240 EC sur les feuilles dès les premiers signes ou au tout premier stade de la maladie, surtout si les conditions climatiques favorisent le développement de la maladie, jusqu'à la fin de la floraison La période d'application est critique : Pour une suppression de la tache des glumes, appliquer le FONGICIDE TILMOR 240 EC au cours de la période pendant laquelle au moins 75 % des épis de blé sur la tige principale sont entièrement émergés jusqu'au moment où 50 % des épis sur la tige principale sont en fleurs. Une bonne couverture est essentielle : L'équipement de pulvérisation doit être réglé de façon à obtenir une bonne couverture des épis de blé.

	<i>graminis)</i>		
<u>Orge</u>	<p>Supprime : Rayure réticulée (<i>Pyrenophora teres</i>)</p> <p>Tache helminthosporienne (<i>Cochliobolus sativus</i>)</p> <p>Rhynchosporiose (<i>Rhynchosporium secalis</i>) Tache septorienne (<i>Septoria passerinii</i>)</p> <p>Rouille des feuilles (<i>Puccinia hordei</i>), rouille des tiges (<i>P. graminis</i>) et rouille de striée (<i>P. striiformis</i>)</p> <p>Blanc (<i>Erysiphe graminis</i>)</p>	625	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer le FONGICIDE TILMOR 240 EC dès les premiers signes ou au tout premier stade de la maladie.
<u>Avoine</u>	<p>Supprime: Rouille couronnée (<i>Puccinia coronata</i>)</p> <p>Rouille des tiges (<i>Puccinia graminis</i>)</p> <p>Tache ovoïde et nécrose des tiges Stagonospora (septoria) (<i>Phaeosphaeria</i> [syn. <i>Leptosphaeria</i>] <i>avenaria</i> f. sp. <i>avenaria</i>, stade asexuel <i>Stagonospora avenae</i> syn. <i>Septoria avenae</i>)</p>	25	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer le FONGICIDE TILMOR 240 EC dès les premiers signes ou au tout premier stade de la maladie.
<ul style="list-style-type: none"> • Le FONGICIDE TILMOR 240 EC peut être appliqué avec de l'équipement pour épandage terrestre ou aérien. 			

- **APPLICATION TERRESTRE:** Appliquer la dose prescrite dans au moins 100 litres d'eau par hectare.
- **APPLICATION AÉRIENNE :** Appliquer la dose prescrite dans au moins 47 litres d'eau par hectare.
- Les volumes de pulvérisation réduits peuvent diminuer le rendement global du FONGICIDE TILMOR 240 EC.

Restrictions: Faire une seule application du FONGICIDE TILMOR 240 EC par saison de croissance du blé, de l'orge et de l'avoine. Ne pas faire d'application dans les 36 jours précédant la récolte. Ne pas laisser paître le bétail ni le nourrir de fourrage vert dans les 6 jours suivant un traitement avec le FONGICIDE TILMOR 240 EC. On peut utiliser la paille après la récolte comme fourrage ou comme litière.

APPLICATIONS SÉQUENTIELLES DANS LE BLÉ, L'ORGE

Après une application avec le FONGICIDE TILMOR 240 EC, le FONGICIDE PROSARO XTR peut être appliqué séquentiellement. Veuillez consulter les étiquettes des produits respectifs pour connaître le mode d'emploi, les recommandations pertinentes, les restrictions et les précautions propres à chaque produit.

Applications recommandées:

Période d'application/stade de la culture/produit/taux pour une seule application		Intervalle minimum entre les applications et taux d'application saisonniers maximums		
Stade végétatif	Épiaison/anthèse	Intervalle minimum entre les applications	Taux saisonnier maximum de tebuconazole (g m.a./ha)	Taux saisonnier maximum de prothioconazole (g m.a./ha)
FONGICIDE TILMOR 240 EC 625 mL/ha	FONGICIDE PROSARO XTR 800 mL/ha	7 jours	200	150

Conseils sur la gestion de la résistance dans les cultures céréalières:

Il ne faut pas faire d'applications répétées exclusives de fongicides inhibiteurs de la déméthylation (DMI) sur la même culture au cours d'une même saison pour lutter contre les pathogènes à haut risque, comme le blanc des céréales, dans les régions fortement infestées par cet agent pathogène. Il a été établi que les produits mélangés, les mélanges en cuve ou l'utilisation en alternance de fongicides aux modes d'action différents protègent contre le développement de formes résistantes de la maladie.

SECTION 10:
RESTRICTIONS D'EMPLOI

- Ne pas faire plus d'une application avec le Fongicide PROSARO XTR par saison de croissance.
- Ne pas faire d'application dans les 36 jours précédant la récolte.
- Ne pas laisser paître le bétail ni le nourrir de fourrage vert dans les 6 jours suivant un traitement avec le Fongicide PROSARO XTR.
- On peut utiliser la paille après la récolte comme fourrage ou comme litière.
- NE PAS retourner ni permettre aux travailleurs d'entrer dans la zone traitée dans les 12 heures suivant l'application.

Rotation des cultures:

On peut semer les cultures mentionnées sur cette étiquette et le soja dans les champs traités dès que les conditions le permettent après la dernière application. Pour toutes les autres cultures, ne rien resemer dans les 120 jours suivant la dernière application.

SECTION 11: DÉLAIS D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE
--

<u>Culture</u>	<u>DAAR</u>
Blé (de printemps, d'hiver et dur)	36 jours
Orge	36 jours
Avoine	36 jours

SECTION 12: INSTRUCTIONS D'APPLICATION ET LIMITES D'UTILISATION
--

APPLICATION TERRESTRE

Application par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni quand les vents soufflent en rafales. NE PAS appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que celles de la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe d'aspersion doit être ajustée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

1. Utiliser un équipement de pulvérisation classique en bon état et bien étalonné pour obtenir une couverture satisfaisante et uniforme.
2. Appliquer le FONGICIDE TILMOR 240 EC dans au moins 100 L d'eau/ha.
3. Utiliser des tamis de pulvérisation de 50 mailles ou plus grossiers.
4. Pour éviter le plus possible la formation de mousse, s'assurer que la conduite de dérivation se décharge au fond de la cuve.
5. Maintenir la pression à au moins 275 kPa pour s'assurer que le produit appliqué pénètre et recouvre bien le feuillage.
6. Les zones tampons provinciales supérieures aux zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI (Section 9), doivent être respectées.

7. Si la bouillie de pulvérisation reste dans le réservoir toute la nuit ou pendant de longues périodes durant la journée, bien agiter avant de reprendre l'application.

APPLICATION AÉRIENNE

NE PAS appliquer par calme plat ni quand les vents soufflent en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site de traitement. NE PAS appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que celles de la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, la longueur occupée par les buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

1. Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.
2. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. Si vous avez des questions, composez le 1-888-283-6847 ou obtenez des conseils techniques auprès du distributeur ou du représentant agricole de votre province.
3. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.
4. Appliquer le Fongicide PROSARO XTR dans un moins 47 L d'eau/ha.
5. Pour obtenir une application uniforme du produit et pour limiter le plus possible la dérive de pulvérisation, s'assurer que la largeur de la zone traitée et la grosseur des gouttelettes sont appropriées et qu'il y a peu de vent.
6. Utiliser uniquement des marqueurs mécaniques.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION

1. Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée.
2. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage -Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'OPÉRATEUR ANTIPARASITAIRE

1. **NE PAS** permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé.

2. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.
3. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire.
4. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.
5. Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir ce produit. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-888-238-6847. Pour obtenir des conseils techniques contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

Zones Tampons sans Pulvérisation :

Il est nécessaire que les zones tampons sans pulvérisation précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière de l'habitat terrestre vulnérable le plus proche de ce point dans la direction du vent (p. ex., des prairies, des forêts, des brise-vents, des terres à bois, des haies, des zones riveraines ou des zones arbustives).

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (mètres) requises pour la protection des:					
		Freshwater Habitat of Depths:		Estuarine/Marine Habitat of Depths:		Habitats terrestres	
		Moins de 1 mètre	Plus de 1 mètre	Moins de 1 mètre	Plus de 1 mètre		
Pulvérisateur agricole	Blé (de printemps, d'hiver et dur), Orge et l'avoine	1	0	1	0	1	
Application aérienne	Blé (de printemps, d'hiver et dur), Orge et l'avoine	Voilure fixe	1	0	1	0	15
		Voilure tournante	1	0	1	0	10

Lorsqu'on utilise un mélange en réservoir, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

SECTION 13: RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE
--

Aux fins de la gestion de la résistance, veuillez noter que le FONGICIDE TILMOR 240 EC contient fongicides du Groupe 3. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au FONGICIDE TILMOR 240 EC et à d'autres fongicides du Groupe 3. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides:

- Dans la mesure du possible, alterner le FONGICIDE TILMOR 240 EC ou les fongicides du même groupe 3 avec des produits appartenant à d'autres groupes de fongicides et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice
- Surveiller l'efficacité de tous les fongicides utilisés dans le programme de lutte contre le pathogène ciblé et garder un relevé des autres facteurs qui pourraient influencer la performance du fongicide et/ou du développement de la maladie.
- Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer Bayer CropScience Inc. en présence d'une baisse possible de sensibilité à FONGICIDE TILMOR 240 EC chez l'agent pathogène.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à un représentant de Bayer CropScience au 1-888-283-6847 ou à www.cropscience.bayer.ca.

^{MD}TILMOR est une marque déposée de Bayer

Tous les autres produits mentionnés sont des marques de leur société respective.